

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

Il y a quelque temps, des journaux protestans poussèrent un cri de joie en annonçant l'apostasie de deux prêtres allemands, comme si c'eût été une grande victoire pour le Protestantisme et une perte irréparable pour l'Eglise Catholique. Nous étions bien persuadé qu'il ne pouvait y avoir que des membres gangrenés capables d'une semblable démarche, et que ces apostats devaient être, depuis longtemps, des loups dans la bergerie. Nous ne nous étions point trompé. Nous aurions pu le faire voir depuis longtemps; d'ailleurs on se rappelle ce que nous avons déjà publié de Jean Czersky dans notre No. du 27 mai. On peut voir par ce seul fait que les renseignements, que nous avions sur leur compte, étaient plus que suffisants pour les faire apprécier à leur juste valeur. Mais comme ce n'étaient que des faits détachés, nous avons cru qu'il valait mieux attendre quelque chose de plus suivi et de plus détaillé. Voici une analyse qui nous paraît donner les éclaircissemens suffisans pour faire juger avec connaissance de cause de cette scandaleuse affaire. Nous tirons cette analyse de l'*Ami de la Religion* :

DU SCHISME SOIT-DISANT GERMANO-CATHOLIQUE, DE SON ORIGINE ET DES PHASES QUE JUSQU'ICI IL A PARCOURUES.

Il n'est personne qui ne sache que la grande manifestation de la foi catholique, qu'avait provoquée en Allemagne le pèlerinage de Trèves, jeta dans une sorte de stupeur le protestantisme allemand, et lui inspira l'idée d'une nouvelle et plus vive attaque contre l'Eglise catholique. La gloire et la force du catholicisme sont dans l'unité de sa foi; l'arme la plus redoutable qu'il oppose aux protestans, ce sont les dissidences innombrables qui divisent les sectes hétérodoxes, et qui forment, à elles seules, un argument irréfragable contre la doctrine impie de la *liberté d'examen* en matière de religion. Le protestantisme le sent, il en a la conviction, et pour arracher au catholicisme cette arme fatale, il a cru ne pouvoir imaginer rien mieux que de former des communes infectées de toutes les erreurs de la réforme du XVIe. siècle, en leur conservant le nom de *catholiques*, bien que cette glorieuse et sainte dénomination doive essentiellement exclure le titre de *nationales* qu'on a donné en même temps à ces nouvelles églises.

Cette tentative insensée accuse une profonde ignorance de l'histoire ecclésiastique, autant qu'un coupable mépris des principes divins sur lesquels Jésus-Christ a fondé son Eglise. Ne sait-on pas que, fidèle et jalouse dépositaire de toutes les vérités révélées, la véritable épouse du Christ les conserve et se dévoue à leur défense, même au prix du sacrifice douloureux d'une partie de sa famille? Ne l'a-t-on pas vue, au XIe. siècle, rompre avec la chrétienté d'Orient, quand celle-ci a si malheureusement persisté à vouloir s'élever contre elle et contre la suprématie apostolique? et le XVIIe. siècle l'a-t-il vue hésiter lorsqu'elle allait perdre l'Angleterre et le nord de l'Europe plutôt que de souffrir la moindre dérogation à la foi catholique? Comment donc a-t-on pu croire que ce qu'elle a repoussé avec une trop juste horreur, au prix d'un pareil démembrement, elle l'acceptera des mains impures de deux malheureux prêtres qui avaient déjà mérité ses plus graves censures?

A l'époque de la prétendue réformation, Luther avait aussi conçu l'ambitieux projet de fonder une *Eglise germanique*, dont il serait le chef, et qui par son organisation braverait, avec l'unité catholique, la suprématie romaine. Mais Luther était, en fait d'érudition, de talents et de caractère, un tout autre homme que les misérables apostats qui voudraient reprendre son œuvre, et se faire un nom semblable au sien. Et cependant, il trouve bientôt des rivaux qui partageront son empire avant même qu'il se fût solidement établi. Quelque chose de semblable se montre dans le schisme actuel. A peine Ronge a-t-il proclamé, au milieu de l'Allemagne, son *Eglise germano-catholique*, que dans l'une de ses provinces orientales se présente un autre apostat qui proclame une *Eglise apostolico-catholique*; le principe qui les faisait agir tous deux était différent, bien que leur effet fût identique: l'un obéissait aux impulsions de la sainte, l'autre à l'aiguillon de la chair.

Nous avons déjà fait connaître à nos lecteurs, à mesure qu'ils se sont produits, la plupart des faits qui concernent ce nouveau schisme en Allemagne. Nous avons cru cependant qu'il serait utile pour l'histoire ecclésiastique de notre époque, réunir et de présenter dans leur ensemble toutes les circonstances qui expliquent l'origine, les phases successives et la constitution présente de cette prétendue Eglise catholico-germanique.

Ronge, pour cause d'hétérodoxie dans ses opinions, avait encouru les cen-

sures du siège épiscopal dont il dépendait. Suspendu de toutes fonctions ecclésiastiques, sans science et sans talent, mais profondément irrité de la misère à laquelle le condamnait cette situation, il se retira dans les montagnes de la Silésie, et trouva un asile chez le pasteur protestant de Laurahütte, qui lui confia l'éducation de ses enfans. Il y languissait dans la plus profonde obscurité, lorsqu'un comte de Reichenbach, protestant outré, qu'avait plus particulièrement exaspéré le pèlerinage de Trèves, et qui cherchait quelque *théologien catholique* qui voulût lui prêter son nom pour la publication d'un libelle contre la sainte relique, trouva, à prix d'argent, dans Ronge, le prétenom qu'il cherchait. Quelque absurde et grossier, que fût ce libelle; Ronge n'eût pas été capable de l'écrire; il n'avait pas même été composé par le comte de Reichenbach, mais par une société de protestans, les uns *évangéliques*, les autres *rationalistes*. Ronge saisit avec égale avidité la somme qui lui fut offerte, et l'occasion de se faire un nom par le bruit que devait produire cette polémique anti-catholique, et bientôt parut, sous son nom, cette infâme diatribe où l'on osa dire que *la sainte Robe était la propriété des bourgeois*.

Une œuvre aussi blasphématoire révolta tous les cœurs chrétiens, et appela sur son auteur apparent, qui s'en était fait l'éditeur responsable, toute la sévérité de l'autorité diocésaine dont Ronge se trouvait encore dépendant. On procéda, toutefois, contre lui avec une modération toute canonique, en lui fixant, pour une rétractation publique, un terme péremptoire, sous peine d'excommunication majeure. Ronge s'y refusa, et, au terme fixé, les peines canoniques dont il avait été menacées furent solennellement fulminées contre lui. De ce moment, il devint doublement cher à ceux qui l'avaient précipité dans l'abîme. Son éloge remplit toutes les colonnes de la presse périodique protestante, des sommes considérables et des dons précieux lui furent envoyés de toutes les contrées de l'Allemagne, son portrait circula partout, et subitement érigé en grand homme, rival du docteur de Wittemberg, il vint planter son drapeau à Breslau même, où il avait été publiquement excommunié; là, dirigé par ses protecteurs protestans, et secrètement protégé par le gouvernement provincial, il convia tous ceux qui partageraient ses opinions à se constituer, autour de lui et sous sa direction, en *Eglise Tudesco-catholique*.

Jean Czersky, prêtre du diocèse de Posen, s'engageait précisément à la même époque, mais par suite d'autres causes, dans la même voie. Elevé, par charité, dans une institution scolaire catholique, à Posen, et trop tôt, sans doute, promu au sacerdoce, il n'avait pas tardé à en souiller le caractère sacré par une liaison où le scandale s'unissait à la bassesse. Interdit de la chaire et de l'autel, il se soumit à la pénitence, et bientôt, rétabli dans ses fonctions du ministère sacré, il fut désigné vicaire de la paroisse de Schneidemühl, petite ville de la province prussienne de Bromberg. Une passion nouvelle s'empara de son cœur, et une sacrilège liaison, à laquelle il donna depuis le nom de *mariage de conscience*, renouvela le scandale donné à Posen. Cité devant la cour métropolitaine pour y rendre compte de sa conduite, et prévoyant une interdiction illimitée, il songea à se procurer une autre existence, et s'associant seize à vingt catholiques aussi corrompus que lui, il arbora la bannière d'une église qu'il appela *apostolico-catholique*. L'intérêt et la dissolution, voilà donc la double source d'où coulèrent les deux schismes prétendus catholiques qui aujourd'hui n'en forment qu'un seul.

Czersky était atteint des mêmes peines canoniques que Ronge, mais la position des deux apostats était loin d'être la même. Ronge s'était considérablement enrichi des offrandes du protestantisme allemand, qui avait même vidé, à son profit, les caisses de la société Gustave-Adolpheine (1); tant les protestans mettaient d'importance à éteindre et à consolider le schisme prétendu catholique de Ronge et son *église primitive*, fondée à Breslau. Sa situation nouvelle lui permit de courir les capitales allemandes, de s'y créer d'importantes relations et d'y travailler à son œuvre. Leipsick, Dresde, Berlin et quelques autres villes encore, le virent fonctionner en qualité de chef de sa secte, et se chercher des prosélytes qu'il avait peine à trouver parmi les catholiques, mais que lui fournissaient en plus grand nombre les sectes protestantes. Rien de moins solide, au reste, que ces premières agrégations

(1) Cette association, fondée il n'y a guère plus de deux ans, à Francfort, a pour objet patent de soutenir les communes protestantes trop pauvres pour pouvoir se donner des temples et des ministres, et non pour soutenir des sectes qui se prétendent encore catholiques.

d'hommes que la curiosité et un certain attrait de la nouveauté lui amenaient plutôt qu'une communauté réelle d'opinions religieuses.

Il était à prévoir que chacun des deux sectaires voudrait conserver sa position primordiale dans la soi-disant Eglise qu'il pensait avoir fondée ; mais Ronge, riche de tant d'oblations protestantes, avait la prépondérance de la fortune sur Czersky, dont les appels à la générosité publique n'avaient pu réunir à lui procurer des ressources suffisantes pour pourvoir à ses propres besoins et à ceux de la famille qu'un sacrilège mariage lui avait donnée (1). Il avait bien essayé de fixer un symbole de foi que ses sectateurs voulaient bien admettre, et qui se bornait à supprimer le célibat sacerdotal, les jeûnes et les abstinences prescrits par l'Eglise. En conservant la messe, il supprimait encore le dogme de la présence réelle, la langue liturgique, la mémoire des saints, condamnait la vénération des reliques, prescrivait la communion sous les deux espèces, réduisait à cinq le nombre des sacrements, déclarait nulle la confession auriculaire, et excluait ou modifiait quelques articles du symbole des apôtres que seul il voulait admettre, avec exclusion du dogme de la résurrection de la chair. Mais ce formulaire de foi ne put tenir contre la vogue de celui de Ronge, et Czersky ne tarda pas à reconnaître qu'il n'y avait pour lui, et pour son Eglise naissante, d'autre chance de salut que de se réunir à Ronge et d'entrer, par cette voie, en participation des largesses dont son Eglise était l'objet. Il descendit donc du siège patriarcal où, pauvre vicair, il avait eu l'ambition de monter, et se rangea humblement parmi les acolytes de l'excommunié de Breslau, auquel il se soumit avec son maigre troupeau. Ronge l'accepta, et le traîna, comme en triomphe, dans toutes les capitales qu'il alla visiter ; mais comme chef de la nouvelle Eglise, il se réserva l'administration des ressources qu'elle tire, pour quelques années encore, de la munificence protestante, et comme il est naturel à des apôtres de cette espèce, il s'y fit la part du lion, et n'eut garde de relever son ancien rival de sa situation toujours besogneuse et précaire.

Voici du reste la statistique des deux sectes réunies en une seule, telle que la publient les feuilles allemandes. Son clergé se compose de cinq prêtres catholiques publiquement dégradés et excommuniés : Ronge, Czersky, Licht, ex-cure du diocèse de Trèves ; Kerbler, ex-vicair du diocèse de Breslau, et Schreiber, ex-professeur de sciences théologiques à Fribourg en Brisgau, comme, par une étrange anomalie, ces pseudo-catholiques exigent encore de leurs pasteurs le caractère sacerdotal tel que le confère la véritable Eglise, que pour le perpétuer parmi eux, il leur faudrait un évêque ; ils ont pour cela jeté les yeux sur un prélat dont les antécédents semblaient promettre quelque succès à leur projet. Le baron de Wessenberg s'était, au temps de la confédération du Rhin, étroitement attaché à M. de Dalberg, prince-primat de la confédération et grand-duc de Francfort. Celui-ci, dans un excès d'extravagante bienveillance le serra un jour évêque-suffragant de son diocèse, sans bulle et sans aucune assistance épiscopale. Après la chute de l'édifice politique élevé en Allemagne par la puissance des armées, M. de Wessenberg se fit nommer, par le grand-duc de Bade, évêque de Constance, et il se maintint pendant plusieurs années sur ce siège, dont il avait pris possession à l'aide du bras séculier et malgré les censures apostoliques qui frappèrent alternativement l'intrus. Ami de ce que certaines personnes appellent les lumières, il se prêta toujours à modifier les lois de l'Eglise, tant sur le célibat sacerdotal que sur les jeûnes et abstinences de l'Eglise et sur un certain nombre de ses pratiques de piété. Il fut, en un mot, partisan outré du fébronianisme et du système josphin. Aujourd'hui, il vit retiré à Fribourg en Brisgau ou à Constance, d'une pension que lui fait le gouvernement badois. Nous ignorons si, depuis sa retraite, il s'est réconcilié avec le siège apostolique. Toujours est-il qu'à la demande qui lui a été faite de s'adjoindre aux novateurs pour conférer à Ronge la consécration épiscopale, M. de Wessenberg a repoussé avec une vive indignation une proposition dans laquelle il voit un outrage, en déclarant que si, autrefois, il avait travaillé à introduire dans l'Eglise une réforme disciplinaire, sa foi lui avait été et lui serait toujours sacrée.

Les petites communautés qui ont adhéré à ce schisme ne dépassent pas le nombre de trente-six ou de quarante, et, comme nous l'avons remarqué, la majorité de ces sectaires est composée de protestants.

Mais l'on commence, en général, à s'apercevoir en Allemagne, combien l'on s'est fourvoyé en provoquant et en encourageant la formation d'un club de Jacobins qui veut se faire prendre pour une Eglise. En revenant de Leipzig, le sieur Robert Blum, le fondateur de cette Eglise en Saxe, a développé, en deux lectures publiques, les théories niveleuses du rationalisme et du communisme. L'on comprend que la théorie de l'indifférence religieuse, fort commode pour ses partisans riches ou aisés, n'est guère propre à donner de l'enthousiasme, à la plèbe qui ne sait souvent comment se procurer les choses nécessaires à la vie. Il a donc fallu y annexer d'autres théories plus au goût de cette grande partie du genre humain, et le jour n'est pas peut-être bien éloigné où l'on découvrira que les Ronge (2) et les Czersky ne sont au

(1) Le terrain sur lequel opérait Czersky était très-naturellement défavorable à son entreprise ; car les Polonais, généralement très-attachés à l'Eglise catholique, n'ont garde de se mettre en frais pour soutenir un schisme quelconque ; ils savent trop ce que leurs frères en nationalité et en foi ont à souffrir de celui qui régnait en Russie.

(2) Aussitôt que Ronge, après avoir proclamé son schisme, se fut établi à Breslau, il fut élu frère orateur de la principale loge maçonnique de cette ville ; et, en cette qualité, il a obtenu une position fort honorable dans la franc-maçonnerie prussienne. C'est aux efforts et aux secours de cette dan-

fond que des enseignes extérieures, des espèces d'automates que font jouer les chefs inconnus de l'illumination, qui, aujourd'hui, s'appelle la Jeune Europe, et sur le sol germanique, la Jeune Allemagne.

Nous recevons en ce moment des nouvelles de Berlin qui nous informent que le schisme Rongien se voit obligé, en vertu des actes de son concile, mais non sans quelque déplaisir, de recevoir dans son sein beaucoup de néophytes défectionnaires de l'Eglise protestante. L'on cite parmi eux le prédicateur auxiliaire Roslerichter, et le candidat de théologie protestante Vogther, l'un et l'autre de Silésie qui viennent de déclarer leur adhésion à l'Eglise germano-catholique. Les feuilles périodiques prussiennes font encore connaître d'autres adhésions de la même espèce, et l'on assure que la communauté protestante de Sturgir l'a passé tout entière, son clergé en tête, à la nouvelle Eglise. Le gouvernement prussien, qui croyait avoir introduit un principe de dissolution dans l'Eglise catholique, s'aperçoit, un peu tard il est vrai, que c'est son Eglise évangélique qui, la première, en subit l'influence. A lui de voir comment il s'y prendra maintenant pour neutraliser les effets de ce cancer, qui pourra finir par dévorer l'établissement religieux et national qu'il lui a été si difficile de former.

R U L L E T T I N .

Dames Hospitalières d'Avignon. — Secours en faveur des incendiés de Québec
Lord Cathcart, le nouveau commandant des forces de Sa Majesté Britannique dans l'Amérique du Nord, est arrivé à Montréal mardi dernier.

— Nous avons mis sous les yeux de nos lecteurs, il y a quelques jours, l'expulsion arbitraire des Religieuses Hospitalières d'Avignon. Voici de nouveaux détails qui ne peuvent manquer de plaire. L'Univers les rapporte en ces termes :

« La Gazette de l'Auxoise nous apporte de nouveaux et bien touchants détails sur l'expulsion des Dames Hospitalières d'Avignon. Après avoir félicité la population avignonnaise de sa noble attitude et adressé de chaleureux remerciements à M. le conseiller municipal Chaudon, qui a montré dans cette affaire, comme avocat des Dames de Saint-Joseph, un dévouement et une fermeté au-dessus de tout éloge, la Gazette de l'Auxoise raconte divers incidents que nous allons rapporter. Ainsi que nous en étions convaincus, ce n'est qu'avec la plus extrême répugnance que les troupes convoquées par M. le préfet de Vaucluse ont rempli l'odieuse mission qu'on leur avait imposée. Dieu merci ! malgré les efforts de nos gouvernants, le soldat français n'est pas encore près de se complaire à de tels exploits. Nous citons :

« . . . Quant aux chasseurs d'Avignon, de Tarascon, de Carpentras, aux gendarmes et à tous les militaires enfin, nous voudrions qu'il nous fût permis de dire tout ce que les honnêtes gens éprouvent de satisfaction enthousiaste envers leur réserve pleine de convenance, et surtout à cause de leur antipathie non équivoque pour leur coopération forcée à la mesure impopulaire de l'expulsion. Ils comprendront sans doute pourquoi leur propre intérêt fait taire en partie l'expression trop vive des droits qu'ils se sont acquis à la reconnaissance publique. Quand une minorité ombrageuse et méfiante veut s'imposer par les moyens extrêmes, l'humanité devient un crime et la reconnaissance une délation. Nous pourrions citer, de leur part, plus d'un trait touchant qui prouverait hautement que ceux qui savent le mieux défendre la patrie, savent aussi le mieux la comprendre et la respecter ; que l'épée la plus infatigable devant l'étranger est la mieux cloquée dans le fourreau devant un frère, devant le pays. Mais nous nous abstenons. Nos éloges seraient une dénonciation. Nos braves prendront, en face des Bédouins, leur revanche de la corvée qu'on leur a fait subir en face du pays. »

« L'entrée des autorités dans la grande salle de la communauté a offert un beau spectacle : celui de la force devant le droit, de l'arbitraire devant la légalité, du principe d'anarchie absolutiste devant le principe de la liberté de la foi.

« Il fallait voir ces pauvres femmes, si faibles de corps, si fortes de cœur, n'ayant soit que du silence, désireuses de l'ombre, ne connaissant des bruits du monde que les soupirs adoucis par leurs soins, n'ayant jamais entrevu les tristes choses du siècle qu'à travers un voile de douleurs par elles consolées ; il fallait les voir, ces chrétiennes consacrées, réunies par une même pensée de foi, sans faste, sans ostentation vaine, mais dans le calme modeste d'une douce dignité, attendant un arrêt contre lequel leur conscience leur faisait un devoir de protester.

« Mais il fallait voir aussi une autre phalange non moins touchante, rangée en ligne parallèle en face des bonnes sœurs ; nous voulons parler des géné-

reuses société qu'il doit les premiers succès de son schisme, succès que ni ses moyens personnels, ni les recommandations protestantes n'auraient pu lui procurer.

roues dames, qui attendaient le moment de leur offrir l'appui de leurs bras et celui plus puissant encore de leur cœur.

« Dans l'espace laissé vide entre les deux phalanges, animées d'un même sentiment aussi doux que puissant, s'avancent les agents d'un pouvoir sans nom.

« Ceux qu'on appelle ailleurs les commissaires de police accomplissent leurs formules et exécutent ce qu'ils nomment dans la rue, en présence des mal-faiteurs, les sommations.

« La supérieure se lève, et se tournant triste et calme vers eux : « Je vous l'ai déjà dit, Messieurs, nous sommes ici par une loi divine et morale. Nos vœux et nos serments nous commandent de rester : nous ne pouvons sortir, nous ne sortirons que par l'emploi de la force. »

« L'un des commissaires veut saisir alors la sainte femme.

« Ce n'est pas vous, Monsieur, ajoute celle-ci, c'est un gendarme qui doit me saisir, car il faut qu'il soit bien constaté que nous ne cédon's qu'à la force matérielle. »

« C'est alors qu'on a vu des gendarmes hésiter d'exécuter contre de pauvres femmes des mesures impitoyables que les agents supérieurs de l'autorité n'avaient pas rougi d'ordonner de loin, du fond de leurs hôtels castrés de soldats inutiles, dans leur suprême sagesse administrative.

« Mais d'un côté les gendarmes avaient leur consigne, de l'autre les religieuses avaient leur conscience.

« Et les gendarmes ont saisi ces pauvres femmes.

« Il y en avait une, comme nous l'avons dit, en état de paralysie. La force armée n'osait porter la main sur elle.

« Emmenez-moi, s'est-elle écriée, il faut qu'un gendarme me saisisse comme les autres. »

« Députations de toutes les classes de la société et surtout des diverses classes de travailleurs. »

« Un nombre considérable de personnes de tout âge, de tout sexe et de toute condition, et, chose que nous tenons à faire remarquer, des personnes appartenant à toutes les nuances d'opinion, si l'on en excepte toutefois certains ultras d'un certain parti qui n'ose pas s'avouer, tout le monde a voulu se rendre à l'Archevêché pour porter à nos bonnes sœurs des regrets et les témoignages des plus touchantes sympathies. C'est comme un pèlerinage universel de l'excellent peuple avignonnais. Pour les uns c'est le cri de la reconnaissance d'un long passé de douleurs calmées, pour les autres c'est un cri de détresse pour les maux à venir, qui seront sans adoucissement religieux, sans consolations morales et peut-être même sans allègements matériels ; pour tous c'est un cri du cœur, un besoin de l'âme, une voix de la conscience, un hommage à la vertu persécutée, une protestation tendre, sincère et palpable en quelque sorte en faveur de la foi outragée.

« On remarque surtout les différentes corporations des travailleurs, corporations si dignes d'intérêt par l'ardeur et la franchise de leurs croyances, par le rang honorable et nécessaire qu'elles occupent dans l'ordre social, et par le besoin qu'elles ont, plus encore que les autres classes, des consolations religieuses et des soins des dames hospitalières.—Demandez, ô philanthropes d'académie qui faites de l'humanité du bout des lèvres ! demandez à ces hommes du peuple de notre Midi, si quelque chose au monde peut remplacer pour eux la sollicitude attentionnée, la délicate et chaste douceur, en un mot, l'ineffable *charité de ces anges du bon Dieu*, comme ils disent si bien dans leur naïf langage du cœur. Ils vous répondront par des larmes de regret et par des regards brûlants d'une indicible indignation.

« Et ne venez plus mentir à la face d'une cité catholique et française, qui espère encore et qui espérera toujours, qui proteste et qui protestera toujours, parce qu'elle veut le bien du peuple et l'intégrité des premiers principes conservateurs de la société.

« Diverses députations se sont présentées dans l'asile provisoire ouvert dans l'Archevêché à nos chères victimes du 16 avril : les dames de la halle, des militaires en convalescence, six cents jeunes personnes appartenant en majorité à la classe ouvrière, trois cents ouvriers de la paroisse des Carmes, des ouvriers appartenant à diverses industries, ayant à leur tête un jeune homme qui a prononcé devant ces Dames le discours suivant :

« Chères et honnes sœurs,

« Nous ne venons pas seulement pour vous donner un témoignage des touchantes sympathies du peuple d'Avignon pour vous.—La journée d'avant-

hier, dont on voulait faire une journée de deuil pour la religion, a été une journée de triomphe éclatant pour elle, grâce à votre modeste énergie, à votre sainte fermeté. Vous n'aurez pas besoin de nous pour prouver aux ennemis de la foi que la flétrissure n'est que pour les impies et les persécuteurs. Vous n'avez pas besoin de nous pour montrer qu'il est des défaits qui sont des victoires, des martyres qui sont des apothéoses.

« Si nous venons vers vous aujourd'hui, c'est donc pour satisfaire à un besoin sacré de nos cœurs, c'est pour dire un dernier adieu aux anges consolateurs de la misère, à la céleste providence du pauvre ! Nous le savons, vous ne pouvez que bénir ceux qui vous sont souffrir ; mais les regrets de tout un peuple, mais les plaintes du misérable, agonisant sur un grabat et cherchant en vain sans vous une dernière espérance avant de mourir, sont une voix qui monte jusqu'à Dieu pour donner aux innocents la force, aux coupables le remords !... »

« Les pauvres religieuses ont répondu par quelques mots simples et touchants entrecoupés de larmes, disant que tout ce qu'elles regrettaient le plus, c'était de ne pouvoir plus donner leurs soins à leurs chers malades.

« Au moment où nous écrivons, de nouvelles députations se mettent en marche pour rendre visite à ces intéressantes héroïnes, qui prouvent, par les exemples, qu'à la religion seule revient de droit l'honneur de consacrer les plus beaux sentiments : la fidélité du serment et l'énergie de l'innocence.

« Elles ont protesté contre la mesure qui voudrait en vain les flétrir ; mais c'est toujours en bénissant ceux qui les persécutent.

« C'est un spectacle attendrissant et dont chacun veut être témoin.

« On évalue à 8 à 10 mille environ le nombre des pèlerins courtois de la foi et de la fidélité.

« Plusieurs discours ont été prononcés, notamment par le chef d'une députation de jeunes gens appartenant à la bourgeoisie. Les maîtres-maçons ont fait aussi leur pèlerinage, ainsi que 300 personnes environ de la paroisse Saint-Didier, hier samedi. »

On lit dans le *Journal des Villes et des Campagnes* :

« Les mêmes religieuses de St. Joseph ont quitté mercredi, le 7, à 6 heures du matin, l'archevêché d'Avignon, pour aller s'établir dans un bâtiment dépendant de St-Pierre-de-Luxembourg, que les administrateurs de cet établissement leur ont loué. Elles ont fait ce trajet dans les voitures mises à leurs dispositions par plusieurs personnes honorables de la cité.

« A sept heures, Mgr. l'archevêque les a installées ; après la messe, il leur a adressé une touchante allocution : il a fait ressortir les motifs infinis de consolation que la prière contient, et les a engagées à offrir à Dieu les amères tribulations qu'elles viennent d'éprouver. »

—La paroisse de Berthier, district de Montréal, a souscrit, pour les incendiés de Québec, la somme de £50, qui ont été remis au trésorier samedi dernier.

La paroisse de St. Jean-Baptiste de Rouville a fait remettre au trésorier de cette ville, £17 0 9 pour les incendiés de Québec.

On nous écrit de St. Rémi :

Une assemblée a eu lieu dimanche dernier à St. Rémi pour secourir les victimes de l'incendie de Québec.

Le Révérend Messire P. Bedard, Curé du lieu, fut prié de prendre le fauteuil pour présider à la dite assemblée, et J. Q. Bureau, écrivain, fut prié d'agir comme secrétaire.

1er. *Résolu*, que le Secrétaire soit aussi le Secrétaire Trésorier pour recevoir le montant des souscriptions de cette Paroisse et en faire parvenir le montant à Benjamin Holmes écrivain Trésorier et H. Paré, écrivain. Sous Trésorier pour la cité de Montréal.

2me. *Résolu*, qu'un comité soit nommé afin de faire la dite souscription ; lequel a immédiatement souscrit les sommes suivantes, savoir :

| | | | |
|-----------------------|----|----|---|
| M. P. Bedard Ptre. | £5 | 0 | 0 |
| P. Mercille | 1 | 5 | 0 |
| T. H. Martin | 1 | 5 | 0 |
| F. Métras, Notaire | 1 | 0 | 0 |
| Jean Thésier | 1 | 0 | 0 |
| Elie Paré. | 1 | 5 | 0 |
| Frs. Bedard, Père | 1 | 0 | 0 |
| Frs. Bedard, fils | 1 | 0 | 0 |
| Alex. Perrin | 0 | 15 | 0 |
| J. Bte. Poupard, Père | 1 | 0 | 0 |
| Charles Bedard | 1 | 5 | 0 |

| | |
|-----------------|--------|
| Alexis Bisson | 1 0 0 |
| Frs. Paradis | 1 10 0 |
| Alex. Lareinc | 0 10 0 |
| Thomas Isabelle | 0 15 0 |
| Célestin Rielle | 0 5 0 |
| Amable Gauthier | 0 5 0 |
| J. O. Bureau | 1 5 0 |

Total 21 15 0

St. Rémi, 15 Juin 1845.

(Signé) P. BEDARD, *Ptre. Président.*
J. O. BUREAU, *Secrétaire.*

Une pareille assemblée des dames de St. Rémi a eu lieu; Mme. Julie Bambridge, veuve de feu Louis Beaudry, présidait à cette assemblée, Mme. Félicité Desforge, veuve de feu Frs. St. Germain, agissait comme Secrétaire. — Et ces dames ont souscrit la somme de £6 2 6, et doivent aussi faire la souscription des dames de cette paroisse et recevoir les linges et habillements qui leur seront donnés pour secourir les victimes de l'incendie de Québec.

Comité central permanent.

12 juin 1845.

Présents: Le révd. Supérieur du Séminaire au fauteuil, H. Paré, écrivain, J. Bourret, écrivain.

Le révd. M. Quiblier déposa des collections faites par le révd. M. Gouffrey, et M. Jos. Lauvuette, à la rivière St. Pierre.

| | |
|--|--------|
| M. Lauvuette | £1 0 0 |
| D. Ogilvie | 1 5 0 |
| A. Ogilvie | 0 15 0 |
| Des servantes de la ferme de la Congrégation | 1 0 0 |
| En petites sommes | 2 9 1½ |

Total £6 19 1½

Collecté par le révd. M. Grandjon, MM. R. Brodie, M. Gougcon et P. Deschamps, à la côte St. Pierre et St. Paul, et aux Tanneries:

| | |
|--------------------|---------|
| M. Gougcon | 5 11 0 |
| R. Brodie | 1 5 0 |
| E. Prud'homme, jr. | 1 5 0 |
| W. Evans | 2 5 0 |
| J. Descari | 2 10 0 |
| A. Desève | 1 0 0 |
| S. Carmichael | 1 5 0 |
| R. Leduc | 1 5 0 |
| P. Deschamps | 2 15 0 |
| En petites sommes | 15 10 2 |

Total £34 10 2

Collecté par J. Prud'homme, C. Hurtubise et Jacques Snowdon, par petites sommes à la côte St. Luc: £4 8 9½—argent 5s. 1d.

| | |
|---|-----------|
| Reçu de MM. le révd. O'Connell, W. Watson et P. Drumgoole | £89 4 10 |
| Reçu de MM. Lambe et Spers | 34 2 0½ |
| Nouvelles souscriptions | 169 10 0½ |
| M. Bourret dépose la souscription de M. A. Conlan | 1 0 0 |
| M. A. Ross dépose sa propre souscription | 25 0 0 |
| M. G. Dempster do do | 1 5 0 |
| M. Watson dépose la propre souscription de M. Tully | 25 0 0 |

Total 52 6 0

| | |
|----------------------------------|------------|
| Argent reçu et payé au trésorier | £221 15 0½ |
| Argent reçu jusqu'à hier | 8872 5 1 |
| Total reçu jusqu'à ce jour, | 9094 0 1½ |

Un paquet reçu de M. W. Shannon
Un do do de M. Bell
Un do do de M. Selkirk

A 4½ heures le comité s'ajourna.

A. LAROCQUE, *Secrétaire.*

13 juin 1845.

Présents: Le révd. Supérieur du Séminaire au fauteuil, J. Bourret, écrivain, H. Paré, écrivain, B. Holmes, écrivain.

M. Paré mit devant le comité une lettre du révd. M. Papineau, curé de St. Marc, exposant qu'il avait été envoyé par le steamer *Britannia*, 31 minots de blé, 8½ minots de pois, 4 minots d'orge, 2½ minots d'avoine, 1½ minots de patates, 1 tinette de beurre, quatre paquets de hardes, et d'autres effets, avec £4 11s. 10½d. en argent, inclus dans la lettre, et informant aussi le comité qu'il avait chez lui environ 100 minots de blé et 200 minots d'orge à la disposition de ce comité. Le révd. M. Quiblier fut prié de présenter de la part du comité des remerciements au curé et aux paroissiens de St. Marc, et les prier de garder le grain qui est ou qui pourrait être collecté, jusqu'à

nouvel avis du comité.

L'hon. T. P. Brumeau, donna 100 minots de blé pour sa souscription.

Argent reçu au comité. M. Drumgoole présenta des souscriptions additionnelles du quartier de la Reine £6 5s.; M. Quiblier, de la part de William Lindsay, jeune £1 5s.; argent reçu 5s.; argent reçu £2; argent par M. Gorrie 2s. 6d.; de R. Abraham, écrivain, £5.

Total £14 17s. 6d.

Le trésorier mit devant le comité l'état suivant:

| | |
|--|------------|
| Argent reçu jusqu'à hier | £9094 4 0½ |
| Souscription de MM. Cumming et Gaubraith | 25 0 0 |
| Petites sommes collectées sur le marché Ste Anne par M. Abbott | 4 3 10½ |
| Madame J. Mills | 1 0 0 |
| M. Laframboise, du quartier St. Laurent | 41 2 11 |
| G. W. Wicksteed, écrivain. | 25 0 0 |
| P. E. Gagnon, écrivain. | 25 0 5 |
| P. Durnford, écrivain. | 2 10 0 |
| Reçu ce jour au comité | 14 17 6 |

Total de l'argent reçu £9332 14 5

Le trésorier mit aussi devant le comité une lettre du maire de Québec, accusant avec reconnaissance la somme de £3000 envoyée à Québec le 10 du courant.

Un paquet d'effets fut reçu de M. E. D. Shaw.

A 4½ heures le comité s'ajourna.

A. LAROCQUE, *Secrétaire.*

Collection dans le Quartier du Centre.

| | |
|---|---------|
| La Société des Amis, par les mains de M. G. de Boucherville | £25 0 0 |
| A. B. Stewart | 12 10 0 |
| Robt. Campbell | 5 0 0 |
| J. J. Gibb | 5 0 0 |
| W. C. Meredith | 25 0 0 |
| W. L. — | 1 0 0 |
| E. Baird | 2 10 0 |
| Cash | 2 10 0 |
| Dr. Rosenstein | 1 5 0 |
| Mad. Levy | 1 5 0 |
| —Hall | 1 5 0 |
| R. Noxon | 2 10 0 |
| H. Heyer | 1 0 0 |
| Mad. Solomon | 1 0 0 |
| Robert Philbin | 1 5 0 |
| J. W. Herbert et Cie. | 1 5 0 |
| R. W. S. Mackay | 1 5 0 |
| W. Telfer | 1 5 0 |
| R. Sharpley | 2 10 0 |
| Robert Morris | 10 0 0 |
| L. F. Berthelot | 1 0 0 |
| Harkin et Badeaux | 5 0 0 |
| Robert Easton | 5 0 0 |
| W. Snath | 2 10 0 |
| John Murray | 2 10 0 |
| D. McKerracher | 1 5 0 |
| J. B. Saucer | 5 0 0 |
| En petites sommes | 2 18 9 |

Total £129 8 9

Collection dans le Quartier du Centre.

| | |
|----------------------------------|---------|
| Sam Gerrard | 50 0 0 |
| Georges E. Cartier | 25 0 0 |
| Aug. Delisle | 1 5 0 |
| F. M. Bélinge | 1 10 0 |
| —Swords | 1 5 0 |
| A. Friend | 5 0 0 |
| Sims et Colman | 5 0 0 |
| N. Dumas | 10 0 0 |
| Bleakly et Andrews | 5 0 0 |
| Boston et Coffin | 25 0 0 |
| S. W. Monk | 10 0 0 |
| W. C. H. Coffin | 10 0 0 |
| Juge Mondelet | 5 0 0 |
| Juge Badgley | 5 0 0 |
| Juge Guy | 5 0 0 |
| Eloi Payen | 1 5 0 |
| J. B. Julien | 1 5 0 |
| Jos. Cary | 12 10 0 |
| F. Bouthillier | 20 0 0 |
| Bureau des Terres de la Couronne | 10 15 0 |
| J. Hutchinson | 15 0 |
| Dainty et Bennett | 15 0 |
| T. A. Begly | 2 10 0 |

| | |
|---|----------|
| É. Leprohon | 2 10 0 |
| G. P. Simpson | 5 0 0 |
| Mad. Richardson | 25 0 0 |
| L. J. Roy | 2 10 0 |
| Mlles. Walker | 1 0 0 |
| Demoiselle E. Malcolin | 15 0 |
| Col. Wetherall | 5 0 0 |
| —Claremont | 1 0 0 |
| James Duncan | 10 0 |
| George Weeks | 2 10 0 |
| John Irving | 15 0 |
| Peter McMahon | 2 10 0 |
| James McAuley | 1 0 0 |
| Joseph Roy | 5 0 0 |
| Charles Pigeon | 1 0 0 |
| Françs. Globensky | 15 0 |
| S. Gerardi | 1 0 0 |
| John Mack | 1 5 0 |
| Divers souscriptions de 5s. et au-dessous | 2 16 10½ |
| Argent reçu d'un ami | 12 15 0 |
| L. Lebeau | 1 0 0 |
| J. L. Beaudry | 12 0 0 |
| J. H. Taaffe | 1 5 0 |
| H. Lionnais | 10 0 0 |
| J. J. Day | 5 0 0 |
| Urquhart et Hosc | 5 0 0 |
| Hayes et Hauck | 1 5 0 |
| J. Orr | 2 10 0 |
| J. Rattray | 3 0 0 |
| Mad. St. Julien | 2 10 0 |
| Ferdinand Perrin | 1 5 0 |
| F. X. Brazeau | 5 0 0 |
| C. Cormier | 1 10 0 |
| R. Trudeau | 5 0 0 |
| Pierre Jodoin | 25 0 0 |
| L. Haldimand | 5 0 0 |
| N. B. Desmarteau | 12 10 0 |
| L. P. Boivin | 1 5 0 |
| P. Lésperance | 1 5 0 |
| Jno. MacDonald | 1 0 0 |
| Rivet et Bériau | 2 0 0 |
| John Buxton | 1 0 0 |
| Joseph Tiffin | 2 10 0 |
| W. P. Leste | 2 10 0 |
| E. Wilson | 1 5 0 |
| J. Barnard | 1 5 0 |
| P. S. Murphy | 2 10 0 |
| R. M. Hubert | 5 0 0 |
| Richard Gerrard | 2 10 0 |
| Thomas Cary | 1 5 0 |
| G. Hamilton | 1 5 0 |
| I. Aaron | 10 0 0 |
| En petites sommes | 3 16 4 |
| A. Giard | 2 0 0 |
| Rémi Courcelles | 1 5 0 |
| J. Grenier | 2 10 0 |
| —Mackay | 1 0 0 |
| Z. J. Trudeau | 5 0 0 |
| C. Dunkin | 10 0 0 |

Total £437 13 2½

Quartier Ste. Marie, collecté par le Révd. M. Carroll et M. D. Gorrie.

| | |
|-------------------|---------|
| Juge en chef Reid | £25 0 0 |
| Wm. Bleakly | 2 10 0 |
| R. Johnson | 1 5 0 |
| G. F. Prowse | 1 5 0 |
| M. Cyphot | 1 0 0 |
| Jos. Baby | 1 0 0 |
| M. Nicholson | 1 0 0 |
| Moss Moses | 2 10 0 |
| Jos. McNider | 2 10 0 |
| Petites sommes | 9 2 0 |

Total £47 2 0

Collecté dans le Quartier Ste. Marie, -- par le Révd. P. Morgan et M. O. Damour.

| | |
|-------------------|--------|
| M. Lamb | £1 0 0 |
| M. Beaudry, père | 12 5 0 |
| M. Robinson | 1 0 0 |
| M. Fichet | 1 5 0 |
| M. Logan | 1 0 0 |
| M. Thomas O'Brien | 1 0 0 |
| M. Spears | 1 0 0 |

| | |
|----------------|--------|
| M. Hogue | 1 5 0 |
| M. A. Connor | 1 2 6 |
| M. M. Morley | 5 0 0 |
| M. Léon Hudon | 1 10 0 |
| Petites sommes | 33 0 4 |

Total £62 7 10

Collecté par M. Benjamin Lyman.

| | |
|---------------------|---------|
| Scott, Shaw et Cie. | 20 0 0 |
| Knapp et Noad | 10 0 0 |
| Marshes et Shepherd | 12 10 0 |
| William Rodden | 5 0 0 |
| James Hutton | 2 10 0 |
| Archibald M'Goun | 10 0 |

Total £50 10 0

Collecté dans le quartier de la Reine, par le révd. M. O'Connell, Wm. Watson, écr., et P. Drumgool, écr.

| | |
|-------------------------------|----------|
| S. S. Ward | £12 10 0 |
| William Watson | 25 0 0 |
| Georges Brush | 7 10 0 |
| P. Drumgool | 5 0 0 |
| P. Tilton | 5 0 0 |
| P. S. B. Compagnie | 10 0 0 |
| John Keanne | 2 10 0 |
| C. M'Carty | 1 0 0 |
| S. M'Niece | 1 0 0 |
| Robt. Morton | 1 5 0 |
| Adam Stevenson | 2 0 0 |
| William Stafford | 10 0 |
| P. Brennan | 1 5 0 |
| J. Bonnar | 1 0 0 |
| John Crooks | 1 0 0 |
| Thos. M'Grath | 1 5 0 |
| Divers effets et petite somme | 6 14 10 |
| R. Craig | 1 10 0 |
| M. Black | 2 5 0 |
| C. Crossman | 10 0 |
| J. Moon | 10 0 |

Total £89 4 10

—M. Cimon de la Malbaie, a chargé M. le maire de souscrire, pour lui, £15 en faveur des incendiés. M. Cimon avait déjà envoyé des effets dans une goëlette. *Aurore.*

Voici l'adresse de la part des habitants de Québec, à ceux du Royaume-Uni et des colonies anglaises de l'Amérique du Nord, dont nous avons parlé comme ayant été soumise au comité général de secours pour les incendiés. Nous en empruntons la traduction au *Journal de Québec*.

Aux habitants de la Grande-Bretagne et d'Irlande et des colonies anglaises de l'Amérique du Nord.

Jamais, nous le croyons, aucune ville du continent américain n'a éprouvé une aussi immense calamité que celle qui force les habitants de Québec de faire appel à la sympathie de leurs co-sujets. Un tiers de l'étendue de la ville, et le plus populeux, couvrant l'espace d'un mille du long sur un demi-mille de large, maintenant réduit en ruines; 1,650 maisons, deux églises, un grand chantier de construction de navire, plusieurs chantiers de bois et quais réduits en cendres; plus de 12,000 personnes privées en quelques heures de maisons, de demeures, de nourritures, de vêtements, de lits, et de moyens pour se les procurer, excepté par le travail de leurs mains. Cette simple esquisse de la dévastation dont nous avons à vous rendre compte pourrait suffire; mais on peut y ajouter quelques particularités.

A 11 heures, le matin du 28 mai, le feu prit dans le faubourg St. Vallier de Québec, feu qui se répandit immédiatement dans le faubourg adjoignant de St. Roch, bâti presque en entier en bois, et rempli de monde; de là au faubourg St. Jean, placé au dessus du premier, et en peu d'heures se rendit à l'extrémité ouest de la Basse-Ville, en consumant les chantiers de bois et les quais. Poussées par un vent de tempête, les flammes sautaient plus qu'elles ne se communiquaient, non pas tant d'une maison à une autre que d'un carré de maisons à un autre carré, saisissant plusieurs points éloignés à la fois, de sorte que ceux qui laissaient leurs maisons en sûreté à une extrémité du faubourg pour aller à la distance d'un demi-mille à arrêter les progrès de l'incendie, étaient soudainement rappelés pour essayer de sauver leurs propres demeures.

Aucun pouvoir humain n'était capable d'arrêter la conflagration; elle s'avavançait avec tant de rapidité, qu'on ne pouvait sauver que très peu d'effets des maisons, et que souvent on ne sauvait sa vie qu'avec difficulté. Plusieurs ont été surpris par les flammes et y ont péri. Plusieurs qui s'étaient levés le matin dans l'aisance et même avec une fortune relative, le fruit de plusieurs années d'industrie et d'économie, se sont trouvés dans un état de destitution avant que la nuit se soit refermée sur eux.

Un million de louis ne compenserait pas en plusieurs années la valeur d

la propriété détruite; il n'est pas non plus facile de donner maintenant une estimation exacte de l'étendue de la calamité. Une portion de la population sur laquelle elle tombe plus immédiatement, consistant principalement de Canadiens d'origine française, se supportaient par le travail de leurs mains, et sont maintenant hors d'emploi par la destruction des manufactures et autres établissements d'affaires, où ils trouvaient à s'employer, ou par la destruction simultanée de la propriété de ceux qui étaient en meilleures circonstances, et qui eussent pu les employer ou les soulager. Toutes les classes de la société ont, directement ou indirectement, mais efficacement souffert de cette immense calamité. Depuis le haut fonctionnaire public, jusqu'à celui qui n'a pas un chez soi, tous en sentent les effets. Les ressources de tout pour procurer du soulagement ne sont pas comparables aux pertes; et disons-le, les ressources de tout pays comme le nôtre, sont insuffisantes pour un pareil malheur, dans ses meilleures circonstances. Pas un dixième de la perte n'a été couvert par les assurances, et une grande partie de cette perte couverte était assurée à l'Assurance Mutuelle qui se trouvait dans le faubourg détruit, dont tous les moyens font partie de la ruine commune. En peu de mois l'hiver ajoutera ses rigueurs à la destitution de cette multitude sans toits pour se couvrir; et les canaux ordinaires d'emploi étant alors fermés, la navigation terminée pour six mois, et le cours ordinaire de communications et de soulagement, où le moyen d'échapper à cette scène de misère étant ôté, la sévérité de la saison complètera ce que la rage des flammes a commencé, tandis que dans le même temps, il y a fortement raison de craindre, comme il est arrivé dans d'autres circonstances d'un pareil désastre, que la calamité ne s'aggrave par la peste, produite par la pauvreté et la détresse, pressées en un lieu étroit.

C'est sous ces circonstances que nous faisons appel à nos co-sujets de la mère-patrie et des sœurs colonies, pour qu'elles viennent à notre aide; mais nous ne faisons pas cet appel sans avoir nous-même fait tous nos efforts pour alléger la misère qui nous environne. Le lendemain de la conflagration, £7,000 ont été souscrits en une heure, à une assemblée publique de nos concitoyens; et près de £4,000 ont depuis été collectés parmi nous. Notre sœur cité de Montréal a libéralement secondé nos souscriptions qui, avec une avance de la part du gouvernement provincial de £2,000 s'élèveront probablement à la somme de £10,000. Toutes les paroisses du pays ont également montré leur esprit de libéralité et leur charité chrétienne en donnant des secours considérables en vêtements, nourriture et argent, qui parviennent chaque jour à Québec, bien que l'état de la population agricole a été dans ces derniers temps dans un grand état de dépression, par suite de saisons défavorables et autres circonstances adverses.

Mais les faits et les considérations que nous venons de mentionner montrent combien ce secours est insuffisant, même pour la nécessité la plus pressante et la plus immédiate. Déjà un quart de l'argent souscrit a été épuisé au secours des besoins journaliers de milliers de malheureux réduits à la mendicité. Pleins de reconnaissance pour avoir échappé aux effets immédiats de l'incendie, et reconnaissant l'obligation où ils sont comme chrétiens de contribuer au soulagement de leurs frères souffrants, ceux parmi nous qui n'ont pas été privés de leurs moyens, ont libéralement donné à même la part que leur a dévolue le Tout-Puissant, jusqu'à la limite de leur capacité actuelle; et ayant ainsi fait, ils se reposent pour le reste dans la coopération bienveillante et charitable de leurs co-sujets d'ailleurs.

Pour rebâter la portion ruinée de notre ville, pour rétablir des fortunes ruinées ou le bien-être antérieur de ses habitants, il faut le travail du temps et les efforts des individus, l'entreprise et l'industrie; mais pour faire sortir la multitude maintenant plongée dans la misère par la calamité dont il a plu à la Providence de la visiter, des horreurs de leur destitution présente et d'une mort probable, menaçant de devenir plus pénible par les rigueurs inévitables de notre climat, il faut une aide plus considérable que celle que nous pouvons donner, et aussi spontanée que puissante; c'est pour cela que nous en appelons à vous.

Québec, 6 juin 1845.

† P. F., Evêque de Sydime,
Coadjuteur de Québec,
W. WALKER,
JOHN NEILSON,
A. W. COCHRAN,
J. C. FISHER,
Comité de Correspondance.

Le comité de Secours a reçu le 11 juin, de:

Montréal, 3 boîtes marchandises; Ste. Marie, Beauce, 9 ballots marchandises; Malbaie, 250 minots patates, environ 5 minots pois.
St.-Thomas, 5 quintaux farine, environ 80 minots patates, 2 minots d'avoine, 3 minots d'orge, 10 ballots de hardes, etc. lard, sa von.
St.-Antoine de Tilly, 2 poches de hardes; Ste.-Anne de la Pocatière, 1 lot savon, 10 poches d'avoine et seigle.
Rivière-Ouelle, 4 boîtes de hardes et linge de ménage, environ 300 minots de patates; St.-Joachim, 7 minots $\frac{1}{2}$ patates, 1 lot sucre, 1 paquet de linge.
Le 12 juin.

Yamachiche, 4 minots pois, 3 minots de bled, 1 poche de sucre du pays, 2 tinettes de beurre, 4 ballots de hardes et linge de ménage.
Bert hier en haut, 1 cheval poël noir, valeur £10.

Rivière du loup, en bas, 9 tinettes de beurre, 400 lb. 48 quintaux de farine, environ 400 minots de patates, 1 quart de linge et hardes, 1 ballot de linge

et hardes, 2 poches de pois.

Sorel, 4 boîtes de hardes et linge de ménage, 1 ballot de hardes et linge.
De St.-Thomas, par les mains de Mgr. de Sydime, £66 10s 6d; de Ste. Anne d'Yamachiche, £40 2s 8d.

La somme de 50 piastres qu'on disait souscrite par cette dernière paroisse, il y a quelques jours, était la souscription seule du révd. curé M. Dumoulin.
Nicole £35 10s; St.-Ambroise, £2 17s 9d; Un particulier de St.-François, Beauce, £2 10s; Un inconnu £1.

Sur la somme de £36 14 10 donnée antérieurement par la paroisse de St. Ambroise, le village des sauvages a fourni £4:

La paroisse de St. François de la Beauce n'a pu donner une somme plus considérable, vu que la récolte de ses habitants a été presque entièrement détruite par le feu qui s'y communiqua des bois voisins où il prit d'abord.

Le 13 juin.

Deschanbault £15; M. Turner, provenant de la boîte des pauvres 8s 10d. produit de la vente des provisions £57 12 2.

Le 14 juin:

| | |
|--|----------|
| De St. Gervais | £ 0 19 6 |
| Pointe Lévy | 68 18 4 |
| Etat major et département médical de l'armée | 16 15 0 |

£116 12 10

16 juin.

| | |
|--------------------------------------|----------|
| Ste.-Marguerite. | £10 0 0 |
| Produit de la vente des provisions). | 26 18 11 |

17

| | |
|--------------------------------------|--------|
| Ste.-Claire, | 3 15 0 |
| Hugh O'Donnell (Pointe-aux-Lièvres), | 7 10 0 |

£48 3 11

—M. le maire vient de recevoir trois mille louis du comité central de Montréal.

| | |
|----------------------|---------|
| Hier on a reçu de | |
| St. Antoine de Tilly | £17 0 0 |
| St.-Croix | 25 0 0 |
| St.-Joachim | 3 16 8 |
| L'Ange-Gardien | 3 0 7 |
| St. Jean de l'Île | 1 0 7 |

Total £50 0 10

Canadien.

—Le lord évêque de Montréal a reçu du révérend W. Anderson, recteur de Sorel, la somme de £25 avec quatre caisses et un paquet de hardes et linge de lit, provenant des contributions de ces paroissiens pour soulagement des incendiés. Ibid.

—M. Charles-Félix Aylwin, ci-devant de Québec, maintenant de Boston (Massachusetts), a transmis au trésorier du comité général la somme de £25 pour le même objet. Ibid.



CANADA.

La St. Jean-Baptiste. — On apprendra sans doute avec plaisir que tous les apprêts de la grande solennité de mardi prochain sont presque terminés. Une grande messe sera chantée dans l'église paroissiale à 9 heures. La procession se formera près de la cathédrale (St. Jacques) à 8 heures du matin. Les détails seront donnés tout prochainement dans des affiches. — *Minerve*.

On écrit à la *Minerve* de St. Vincent de Paul:

«Vendredi, le 13 du courant, notre bien-aimé Prêlat, escorté d'un immense corps de respectables citoyens à pied, et des notables de l'endroit occupant 65 voitures, et d'une garde d'honneur de 50 cavaliers canadiens quitta Mascouche pour se rendre à St. Vincent de Paul. A son arrivée, il fut salué par 21 décharges de mousquetterie, exécutées par un corps canadien commandé par le capitaine C. Germain. Durant sa visite au milieu de nous; Sa Grandeur parut apprécier pleinement la respectueuse réception qu'il a rencontrée parmi toutes les classes et les croyances de notre village et du voisinage. Dimanche, le 15, une grande procession s'est formée depuis le presbytère jusqu'à l'église où Sa Grandeur célébra la grand'messe, et après la messe il fut attendu par presque toute la population du village, et des endroits environnants. Là il donna à la foule prosternée sa bénédiction solennelle, en priant Dieu de donner à ce peuple la paix, le bonheur et la charité.»

—Le navire de guerre à vapeur *Vesuvius*, venant de Plymouth en 15 jours, via Terre-Neuve, et ayant à bord le général comte de Cathcart avec sa famille, est arrivé hier matin. Le général, qui, comme on sait, vient prendre le commandement en chef des troupes dans ces colonies, a débarqué à 2 heures, au bruit du canon de la citadelle. Il est parti pour Montréal aujourd'hui à 2 heures, à bord du *Canada*. Canadien.

—D'après la centralisation de forces navales qui se fait dans le golfe du Mexique, le mouvement sans bruit de troupes américaines vers les frontières de l'ouest, le départ des ports d'Angleterre et de France de fortes escadres dites expérimentales, mais dont la vraie destination est inconnue, et d'autres symptômes qui se manifestent sur divers points, nous commençons à craindre que notre philanthropie, qui nous a empêché jusqu'ici de croire à la possibilité d'une guerre, ne nous fasse illusion. *Idem*.

AMÉRIQUE.

Les papiers des Etats-Unis annoncent la mort du vieux général Jackson, un des ex-présidens de la République, décédé le 8 du courant.

Ils paraissent aussi confirmer la nouvelle que les Mexicains concentrent leurs forces sur le Rio Grande et se préparent à commencer les hostilités, si le Texas consent à l'annexion. Mais la contre-révolution qu'on prédisait en faveur de Santa-Anna est démentie. On annonce maintenant que l'ex-président, sa femme et sa famille sont envoyés en exil et qu'ils sont en route pour Venezuela.

LA VÉRITÉ.

Pourriez-vous, ô prêtre de Jésus-Christ ! reprit-il d'une voix émue, pourriez-vous hésiter un seul instant à accueillir la proposition que je vous fais ? Loin de moi la pensée de vous remettre devant les yeux le genre de mort qu'on vous prépare.... Je sais que de pareils motifs ne sont que pour les âmes communes, et qu'il y a là dedans de quoi enflammer plutôt vos desirs. Le martyr est l'objet de vos vœux les plus ardents ; et moi-même, s'il ne s'agissait que de vous, je viendrais, sinon vous y exhorter, vous admirer au moins, et contempler tout ce que peut, dans une âme fidèle l'ampur, plus puissant que la mort. Mais ces âmes que vous allez abandonner et du salut desquelles vous devez répondre ! mais la loi que Dieu vous impose de vous conserver pour votre sublime ministère ! mais le scandale horrible que votre mort va produire ! mais l'influence redoutable qu'exercera ce spectacle tout nouveau sur une population jusque-là si paisible ! mais les occasions de blasphèmes et d'impies qu'elle va fournir aux ennemis de la religion ! mais les haines qu'elle réveillera ! le sang peut-être qu'elle fera couler ! et le poids odieux qu'elle fera retomber sur les lois et sur la tête de vos juges ! Oh ! que de motifs puissants pour faire fléchir cette rigidité inutile, coupable même ! Y avez-vous songé ? comprenez-vous toute la portée de votre obstination à refuser ce que nous demandons de vous ?

— Vous demandez de moi un mensonge, monsieur l'avocat, et pour rien au monde je n'y puis consentir. Vive Dieu ! le seul bon, le seul grand ! Que je lui reste fidèle, et il se chargera du reste.

— Je serais au désespoir, répliqua aussitôt l'avocat, de demander de vous quelque chose qui répugnât à votre conscience ; vous vous trompez si vous prenez pour un mensonge la réponse que je vous suggère. Ecoutez moi seulement. Mentir, c'est parler pour induire quelqu'un en erreur ; or, en répondant ou plutôt en laissant croire que vous avez prêté le serment d'égalité, vous ne trompez personne. Vous ne trompez pas vos juges, puisque ce sont eux-mêmes qui m'en voient, et qu'ils savaient fort bien que vous n'avez pas juré. Vous ne trompez pas plus le peuple, qui sait tout et qui connaît les dispositions bienveillantes de vos juges à votre égard. Pourquoi donc hésitez-vous ? Si je vous offrais un faux passe-port qui pût vous sauver d'une mort certaine, le refuseriez-vous sous prétexte que ce serait tromper et mentir de fait ? Non assurément. Eh bien ! le moyen que je vous offre n'est non plus qu'un innocent artifice concerté entre vos juges et vous, mais dont personne ne sera dupe."

Ces raisons spécieuses ne convainquaient pas encore le Père Grégoire, mais sa foi était ébranlée. L'idée surtout des suites que sa mort sanglante pouvait avoir, faisait sur lui une vive impression. L'avocat s'en aperçut, et profita habilement de son premier succès. Le religieux avait demandé qu'on fit venir, pour les consulter, trois prêtres détenus dans la même prison que lui : l'avocat les amena tout de suite, et recommença devant eux son artificieux discours. Pour cette fois, il se surpassa ; son élocution facile, ses phrases éloquentes, son ton accentué, ses gestes pathétiques et les larmes abondantes dont il accompagnait ses paroles, enlevèrent le suffrage de trois arbitres : ils répondirent unanimement que la réponse proposée n'était pas un mensonge, et que le Père Grégoire pouvait en conscience y souscrire. L'avocat triomphant s'empare de cette décision, insiste de nouveau sur les raisons qui avaient paru toucher plus vivement son client, et obtient enfin de lui la signature d'un interrogatoire rédigé dans le sens proposé.

Le Père Grégoire dormait tranquille cette nuit-là, heureux peut-être de songer qu'il éviterait de grands maux en conservant une vie à laquelle du reste il tenait bien peu. Le lendemain il parut à l'audience, écouta la lecture de l'interrogatoire signé la veille, balbutia, avec un embarras visible, quelques réponses explicatives que lui avait laissées son avocat ; mais ses juges étaient de moitié, et il allait être renvoyé, n'eût été l'accusateur public, espèce de Fouquier-Tinville au petit pied, qui désirait vivement voir couler le sang d'un prêtre, et qui n'avait garde de laisser échapper une si belle occasion. Il

cria beaucoup, déblatéra contre les fanatiques, nia, interrogea, douta, prouva et demanda la remise du jugement jusqu'à ce qu'on eût fourni les preuves de la prestation de serment.

Les juges tremblèrent.... On reconduisit le Père Grégoire en prison.

J'ai dit, en commençant qu'il avait mieux aimé mourir que mentir, et je ne me dédis pas : nos lecteurs voient ce que c'était que cette réponse évasive si habilement extorquée. Le Père Grégoire fut trompé, mais non menteur : encore son erreur fut-elle de courte durée.

À peine rentré dans son cachot, il pesa dans le silence de la solitude la démarche qu'il venait de faire, et, éclairé de la lumière de la grâce, il reconnut bientôt qu'on lui avait fait faire un faux pas. Les raisons subtiles de son avocat, dépouillées de leur vain prestige, lui apparurent ce qu'elles étaient, un pur sophisme, et il s'étonna que ses confrères et lui eussent donné si aisément dans le piège. Il comprit sans peine que mentir, c'était parler contre sa pensée, et qu'il avait exprimé tout haut ce que sa pensée désavouait. Aussitôt ses yeux se mouillèrent de larmes amères... il se prosterna le front contre terre et demanda pardon à Dieu du scandale qu'il a donné. Oh ! que sa douleur fut sincère et profonde ! Il lui tardait que le jour vint lui offrir l'occasion de réparer solennellement sa faute, car son parti était pris.

L'avocat revint bien dès le matin pour confirmer son ouvrage et faire signer à son client un faux certificat de prestation de serment qu'il avait fait venir en grande hâte pour répondre à l'accusateur public ; mais bien étonné fut-il de trouver le Père Grégoire inflexible : il essaya d'argumenter encore, mais cette fois les réponses précises et énergiques du Capucin triomphèrent des phrases creuses et sonores de l'homme de loi.

L'heure de l'audience arriva.... L'auditoire était immense ; ce que voyant, le Père Grégoire se réjouit, parce qu'il pourrait mieux réparer son scandale. Ayant obtenu la parole, il s'approcha de la barre, et dit aussi haut qu'il put : "Citoyens juges, vous avez pu croire, d'après ce que vous a dit hier mon défenseur et d'après mon silence ou mes réponses ambiguës, que j'avais prêté le serment d'égalité : il n'en est rien cependant. Ce coupable silence est une faiblesse de ma part ; c'est un scandale que je dois et que je veux réparer en présence de tous ceux qui en ont été témoins. Je proteste donc devant Dieu et devant tout ce peuple qui m'écoute que je n'ai jamais prêté ni eu intention de prêter aucun serment... Quand je me suis décidé à vous laisser croire que j'avais fait celui d'égalité, je me suis abusé... L'apparence du bien m'a séduit : car, je dois cet aveu à la vérité ; ce n'est pas la crainte de la mort qui m'a fait agir ainsi, mais bien le désir d'épargner un outrage à la religion et à l'humanité, et des remords à mes juges. Encore une fois, je déclare que je n'ai prêté aucun serment... Je sais le sort qui m'est réservé... mais je ne crains pas la mort... J'ai toujours, au contraire, envié le martyr. C'est à vous à voir si j'en suis digne ; mais, je le répète, je n'ai eu d'autre but que de vous épargner l'arrêt que vous allez porter peut-être, et au peuple le spectacle sanglant qu'on va lui donner."

Ces paroles énergiques produisirent une impression difficile à décrire. Ces juges étaient atterrés, la foule stupéfaite. L'accusateur public était seul à l'aise, et avec lui pourtant le pieux Capucin, qui avait déchargé sa conscience et se voyait près de saisir la palme, objet de tous ses vœux. En vain son avocat essayait-il d'un dernier moyen de défense. En rapprochant les réponses de la veille de celles du lendemain, il s'attacha à prouver que son client avait la raison troublée, implorant pour lui la commisération de ses juges, avec les paroles les plus éloquentes. Le Père Grégoire n'eut pas de peine à prouver qu'il avait sa raison entière. "C'est en vain, monsieur l'avocat, reprit-il d'un ton plus ferme encore, que vous chercheriez à atténuer ma faute. Je jure solennellement que j'ai dit aujourd'hui toute la vérité et avec pleine liberté d'esprit. Je déclare nulles et non avenues les réponses fausses ou ambiguës que j'ai données hier. Je demande encore une fois pardon du scandale que j'ai occasionné. Trop heureux si je puis laver dans mon sang l'injure que j'ai faite à mon caractère et à la vérité !"

La question était clairement posée... On requit l'application de la peine de mort...

Les juges se levèrent pâles et tremblants... Ils luttèrent une demi-heure avec leurs consciences... puis prononcèrent la peine capitale...

Le lendemain, 15 janvier 1796, la tête du bienheureux confesseur de la foi et martyr de la vérité roulait sur l'échafaud.

FIN.

Atelier de Relieur.

CHAPELEAU & LAMOTHE,

REMERCIENT sincèrement les Messieurs du CLERGÉ et le PUBLIC en général de l'encouragement qu'ils ont bien voulu leur donner et les préviennent qu'ils ont transporté leur atelier à la rue St. GABRIEL, faisant face à la rue STE. THÉRESE à quelque pas de leur ancienne demeure.

— ET —

Ils ont l'honneur de prévenir les Messieurs du CLERGÉ, les MARCHANDS, les INSTITUTEURS et autres qu'ils viennent d'ouvrir un MAGASIN DE LIVRES D'ÉCOLES à l'usage des FRÈRES de la DOCTRINE CHRÉTIENNE et autres qu'ils vendront aux prix les plus réduits.

— AUSSI —

Ils sont prêts à exécuter toutes RELIURES de LIVRES suivant les ordres qui leur seront donnés, et aussi promptement que possible. Ils espèrent par leur assiduité, leur attention et la modicité de leurs prix, s'assurer un PARTAGE des OUVRAGES.

CHAPELEAU & LAMOTHE.

Montréal, 19 juin 1845.

VIN DE CHOIX.

A VENDRE, ARGENT COMPTANT.

| | | |
|---|------|------------|
| 2 doz. Madère Viné | 1829 | à 45s. |
| 2 do do do | 1836 | à 30s. |
| 6 do Sherry do | 1839 | à 30s. |
| 3 do Golddo do | 1840 | à 25s. |
| 12½ do Oporto do | 1840 | à 22s. 6d. |
| 12 doz bouteilles de Bierre Bridge's London | | à 7s. 6d. |
| 10 do Chopines do do | | à 5s. 6d. |

— AUSSI —

Une Couchette en Fer avec Rideaux, Matelas, Couvertes et Tapis de toile cirée complete \$30.

Chez M. PERREAULT, No. 25, Rue St. Gabriel, Bureau de l'Agence.

O. BEAUCHEMIN,

RELIEUR,

25, Rue St. Gabriel, près du Canada Hôtel.

NOTICE.

CONFORMÉMENT aux Clauses d'un Acte passé dans la dernière Session du Parlement Provincial intitulé : " Acte pour incorporer la Compagnie du Chemin à Lisse du St. Laurent et de l'Atlantique." Les Sous-ignés, nommés dans l'Acte pour ce projet, ont autorisé l'ouverture de LIVRES de SOUSCRIPTION au fond capital, de la Compagnie, à être ouvert le 16 Juin prochain, à MIDI, au Bureau de la COMPAGNIE DU CHEMIN A LISSE, No. 8, Petite Rue St. Jacques, MONTREAL, par THOMAS STEERS, Ecr. Le 23 juin, au Bureau de la Branche de la BANQUE BRITISH NORTH AMERICA, à QUEBEC, par le Caissier. Et le 23 Juin, au Bureau de la BRITISH LAND COMPANY, SHERBROOKE, par le Commissaire.

GRANT DE LONGUEUIL,
PETER M'GILL,
JOHN FROTHINGHAM,
A. T. GALT,
THOMAS TAIT,
JOHN MOORE,
ALEXANDER RAE.

Montréal 12 juin 1845.

Les journaux sont requis dans Montréal, Québec et la ville de Sherbrooke, dans les langues anglaise et française d'insérer l'annonce ci-dessus pendant une semaine.

Bureau de l'Adjudant Général des Milices, }
Montréal, 6 juin 1845. }

— ORDRE GÉNÉRAL.

L'ORGANISATION de la Milice du Bas-Canada étant maintenant pendante, il a plu à Son Excellence le Gouverneur Général de dispenser de la Revue Annuelle d'icelle. Les Officiers Commandant les différents Bataillons et Compagnies du Corps sont, par conséquent, exemptés de remplir ce devoir le 29 juin, courant.

Par Ordre,

A. GUGY,
Adjudant Général.

AVIS A MM. LES CURÉS.

UNE PERSONNE désirerait trouver une place comme MAITRE-CHANTRE et INSTITUTEUR pour une ÉCOLE-MOÛÈLE.

S'adresser à ce Bureau en donnant les conditions et le prix.

ON demande, pour le VILLAGE DE ST. JUDE, un INSTITUTEUR capable d'enseigner le Français, l'Arithmétique, quelques notions d'Histoire et de Géographie. Il devra être muni de certificats de moralité. Un homme marié sera préféré. S'adresser à M. le CURÉ de St. Jude.

PROSPECTUS

DE LA

PUBLICATION D'UNE NOUVELLE

Carte Géographique

DU

CANADA

ET DES PROVINCES ADJACENTES, &c,

PAR

JOSEPH BOUCHETTE, D. A. G.

LE SOUSSIGNÉ ayant pris des arrangements pour la publication de la Nouvelle Carte ci-dessus mentionnée, désire soumettre au public le Prospectus suivant :

PLEINEMENT convaincu de l'utilité et de l'importance d'une Nouvelle Carte de la Province du Canada, démontrant la multiplicité et l'étendue des améliorations locales qui ont marqué l'avancement du Pays dans le cours des dernières quinze années, l'AUTEUR, depuis l'Union des Provinces du Bas et du Haut-Canada, s'est laborieusement occupé du renouvellement, de la révision et de l'amélioration de sa Carte des Colonies de l'Amérique Britannique du Nord, publiée à Londres en 1830.

La Carte, ainsi améliorée, contient non seulement un aperçu fidèle du CANADA-UNI, mais embrasse aussi une exacte délimitation géographique des Provinces du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Ecosse, de Terre-Neuve et de l'Isle du Prince Edouard, avec en outre une grande section des États limitrophes, et la ligne de division entre les deux Pays, telle qu'établie par le Traité de Washington en 1842.

Elle comprend de plus, sur une échelle détachée, cette section des Domaines Britanniques qui se trouvent entre les Océans Atlantique et Pacifique, et qui s'étend vers le Nord jusqu'aux Mers Polaires, faisant voir les découvertes les plus récentes et le résultat des recherches qui ont eu lieu en cette partie des régions arctiques, et comprenant en même temps le Territoire de l'Orégon.

Dans ses détails, la Carte contient une délimitation scrupuleuse des divisions et subdivisions actuelles du Canada en Districts, Comtés, Seigneuries et Townships ; ses organisations municipales et judiciaires ; les noms et localités des Paroisses ; les Villes et Villages ; Canaux et Chemins de Fer. Chemins pavés en Bois et Macadamisés, distinguant les Routes et les Bureaux de Poste, non-seulement du Canada mais aussi des Provinces voisines.

Le tout, couché sur une projection géographique, et sur une échelle de 14 milles au pouce, formera une Carte de sept pieds sur quatre (7 x 4.)

Dans la construction de sa Carte, l'AUTEUR a apporté le plus grand soin et la plus grande attention, et dans sa compilation, a eu recours à des documents dont l'exactitude et l'autorité ne laissent aucun doute ; et dont une portion considérable a été recueillie par lui-même à de grands travaux et d'après des informations personnelles qu'il a puisées de sources généralement officielles et authentiques.

L'AUTEUR ose croire que d'après l'état amélioré de la Province et l'Union récente, la publication d'une telle Carte serait d'un intérêt important et utile au Public ; mais connaissant la grandeur et le coût de l'entreprise, il a supplié l'aide de la Législature Coloniale, et prends maintenant la liberté de solliciter l'encouragement libéral et le patronage du Public, sans lesquels il ne pourrait espérer de pouvoir accomplir la tâche qu'il est sur le point d'entreprendre.

La Carte sera gravée par les meilleurs Artistes soit d'Angleterre ou des États-Unis.

Le prix de la Carte sera, aux Souscripteurs, de £2 10s. en feuilles—ou £3 montée sur toile et rouleaux.

Les Messieurs de la campagne qui désirent souscrire pourront le faire par lettre, port-franc, adressée à Montréal à

ROBERT W. S. MACKAY

Libraire, No. 115, rue Notre-Dame.

Le Clergé, les maîtres de poste ou autres résidant dans le pays qui procureront dix souscriptions et qui répondront pour le même nombre, recevront une copie de cette Carte, exempte de toute charge.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LES MÉLANGES se publient deux fois la semaine, le Mardi et le Vendredi. Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est de QUATRE PIASTRES pour l'année, et CINQ PIASTRES par la poste. On ne reçoit point d'abonnement pour moins de six mois. Les abonnés qui veulent cesser de souscrire au Journal, doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement. On s'abonne au Bureau du Journal, rue St. Denis, à Montréal, et chez MM. FABRE et LEPROTON, libraires de cette ville.

Prix des annonces. — Six lignes et au-dessous, 1re insertion, 2s. 6d.
Chaque insertion subséquente, 7½d.
Dix lignes et au-dessous, 1re insertion, 3s. 1d.
Chaque insertion subséquente, 10d.
Au-dessus de dix lignes, 1re insertion par ligne, 4d.
Chaque insertion subséquente, 1d.

PROPRIÉTÉ DE JANVIER VINET,
PUBLIÉ PAR J. P. DUPUY,
IMPRIMÉ PAR J. A. PLINGUET.

} FRÈRES.